



Le Président de la  
Conférence  
Régionale de la  
Santé et de  
l'Autonomie  
d'Aquitaine

Union Nationale des  
Syndicats Autonomes



AQUITAINE

## Communiqué de presse

Le 6 septembre 2011

### **Communiqué commun**

**de la Mutualité Française Aquitaine,  
du Collectif Inter Associatif sur la Santé en Aquitaine,  
de la FNATH Gironde, association des accidentés de la vie ,  
de la CFDT Aquitaine,  
de la CGT Gironde,  
de l'Unsa Aquitaine  
et de Patrick Henry, Président de la Conférence Régionale de Santé et de  
l'Autonomie en Aquitaine**

### **La rigueur ne peut se faire au détriment de la santé des Aquitains**

**Le 24 août dernier, dans son plan de rigueur, le Premier Ministre a annoncé sa décision de doubler la taxe sur les complémentaires santé. Nous, représentants de la Mutualité Française Aquitaine, du Collectif Inter Associatif Sur la Santé en Aquitaine, de la FNATH Gironde, de la CFDT Aquitaine, la CGT Gironde, de l'Unsa Aquitaine et de la Conférence Régionale de Santé et d'autonomie en Aquitaine, dénonçons d'une même voix une mesure néfaste qui menace l'accès aux soins de tous les Aquitains.**

Après une première hausse en 2010, le Gouvernement a choisi d'augmenter une nouvelle fois les taxes sur les complémentaires santé. En 2012, elles devront payer 1,1 milliards d'euros supplémentaires. Les mutuelles, organismes à but non lucratif, n'auront d'autres choix que de répercuter cette hausse sur les cotisations de leurs adhérents pour maintenir leur équilibre financier.

Il faut être clair : taxer les mutuelles, c'est faire supporter un nouvel impôt indirect sur l'ensemble des ménages, sans tenir compte de leur niveau de revenus. C'est également prendre le risque de voir les familles moyennes et modestes contraintes, pour des raisons financières, à choisir des niveaux de garanties moins protectrices, voire même à renoncer à leur couverture complémentaire santé et donc à l'accès aux soins. Rappelons qu'en Aquitaine, plus de 2 millions de personnes disposent d'une complémentaire santé mutualiste. Cette couverture est d'autant plus indispensable

► **Contact presse** : Sophie Lentz – Tél : 05 56 96 76 73 – E-mail : [sophie.lentz@aquitaine.mutualite.fr](mailto:sophie.lentz@aquitaine.mutualite.fr)

qu'avec le recul progressif de la prise en charge de l'Assurance Maladie, la moitié des dépenses de soins courants est à présent financée par les complémentaires santé.

Ensemble, nous dénonçons donc unanimement cette décision du Gouvernement et tirons le signal d'alarme. Si, à très court terme, cette taxe permettra de réduire les déficits publics, c'est une mesure injuste, incohérente et inefficace à plus long terme. Alors qu'en France, 8 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté avec moins de 954 euros par mois, est-il réaliste de leur demander un effort financier supplémentaire pour accéder à un droit aussi fondamental que l'accès aux soins ? Est-il responsable de restreindre l'accès aux soins de tous, quitte à engendrer des complications dans les prises en charges sanitaires de beaucoup de nos concitoyens, pour un coût final à moyen et long terme qui sera nettement plus élevé pour la société ? Nous posons la question : comment faire face tous les jours et sans moyens aux déremboursements des médicaments, aux forfaits hospitaliers, aux dépassements d'honoraires et aux augmentations intempestives des restes à charge ?

La taxe sur les complémentaires santé est examinée cette semaine en séance publique à l'Assemblée Nationale. Nous invitons le Gouvernement et l'ensemble des parlementaires aquitains à plus de réalité et de meilleurs choix dans leur lutte contre les déficits publics. Se soigner devient de plus en plus difficile et beaucoup risquent d'y renoncer. Tout simplement.

### A propos de la Mutualité Française Aquitaine



Présidée par **Alain Dumas**, la Mutualité Française Aquitaine est l'instance de représentation, de coordination et de défense du mouvement mutualiste dans la région. Elle fédère plus de 260 mutuelles qui, ensemble, protègent plus de 2 millions d'Aquitains. Elle mène également des actions d'information et de prévention, via son programme « Priorité Santé Mutualiste » (PSM).

Plus d'informations sur : [www.aquitaine.mutualite.fr](http://www.aquitaine.mutualite.fr)

### A propos du Collectif Inter Associatif sur la Santé en Aquitaine



Présidée par **Dominique Gillaizeau**, le Collectif Inter Associatif sur la Santé en Aquitaine regroupe 63 associations de malades, familles, personnes handicapées et de consommateurs (plus de 56 000 aquitains concernés).

Plus d'informations sur : [www.ciss-aquitaine.org](http://www.ciss-aquitaine.org)

### A propos de la FNATH Gironde, association des accidentés de la vie

Présidée en Gironde par **Eliane Lapeyre**, la FNATH est une association à but non lucratif dont la vocation est la défense, le soutien, le conseil et l'assistance à tous les accidentés de la vie, aux malades, invalides et handicapés.

La FNATH compte 200 000 adhérents au plan national.

Plus d'information : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

### A propos de la CFDT Aquitaine



La CFDT Aquitaine, syndicat de salariés fort de ses 32 000 adhérents, est présente aussi bien dans les entreprises, que les collectivités et les institutions.

Attachée aux valeurs de Démocratie, de Solidarité et d'émancipation, l'organisation est un porte-voix et un lieu de débat pour l'ensemble de la « société civile ».

Plus d'infos sur [www.aquitaine.cfdt.fr](http://www.aquitaine.cfdt.fr).

### A propos de la CGT Gironde



La CGT (secrétaire générale : Corinne Versigny) est une organisation syndicale qui défend les intérêts des salariés, des retraités, des privés d'emploi, elle a toujours mené des actions pour défendre le droit à l'accès à la santé pour tous qui fait parti des droits fondamentaux.

Plus d'information : [www.cgt-gironde.org](http://www.cgt-gironde.org)

### A propos de l'UNSA Aquitaine

Union Nationale des  
Syndicats Autonomes



AQUITAINE

L'Unsa Aquitaine compte 10000 adhérents du public et du privé regroupés dans 5 unions départementales et dans 60 syndicats. Elle est la quatrième organisation syndicale au plan régional.

C'est une organisation syndicale interprofessionnelle créée en 1998 qui défend en toutes circonstances les droits fondamentaux des salariés et qui porte les valeurs de tolérance, de laïcité, de service public, d'égalité et de progrès social.

### A propos de la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie en Aquitaine

**Présidée par le Professeur Patrick Henry**, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est un organisme consultatif composé de huit collèges qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. Sont notamment représentés au sein de ces collèges, les collectivités territoriales, les usagers et associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé, les conférences de territoire, les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes, les professionnels du système de santé, les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux, les organismes de protection sociale.